



A Strasbourg, le 11 mars 2016

Chers amis Arcaliens et Arcaliennes, nous vous convions à assister à notre :

ASSEMBLEE GENERALE D'ARCAL

qui se tiendra le SAMEDI 23 AVRIL 2016
dans les locaux du ROYAL PALACE de KIRRWILLER (67)

PROGRAMME DE CETTE JOURNEE AMICALE ET FESTIVE :

- De 10 h 00 à 10 h 30 : **Accueil, petite collation** proposée aux arrivants en salle de restaurant Majestic.
- De 10 h 45 à 12 h 15 : **Assemblée générale** dans l'amphithéâtre du Royal Palace.
- De 12 h 30 à 14 h 30 : **Apéritif suivi d'un déjeuner avec orchestre**. Il y aura au menu,
 - Foie gras en terrine fait maison, pain figue et raisin « Moulin Kircher »,
 - Volaille fermière roulée et farcie, jus aux truffes, pomme Anna, méli-mélo de légumes,
 - Assiette gourmande en dessert et café,
 - Les autres boissons restent à la charge des participants (règlement à la commande).
- De 14 h 45 à 16 h 20 : **Grand spectacle de Music-Hall « IMAGINE »**
- **NOUVEAU** : Après le spectacle, danse avec orchestre au Lounge Club, nouveauté du Royal Palace.
Une « coupette » de crémant sera offerte par M. Meyer à l'entrée du Club.
- Vers 18 h 10 : Départ des autocars pour le retour en délégation.

TRANSPORT PAR AUTOCAR SPECIAL :

- **Point de rendez-vous** : MOLSHEIM, rue des Sports (piscine plein air), départ du car à **8 h 45**.
- Si vous choisissez de vous rendre à KIRRWILLER par moyen personnel, soyez-y pour 10 H 00 et veillez à vous présenter à l'accueil pour signaler votre arrivée et signer la feuille de participation.

FRAIS DE PARTICIPATION PAR PERSONNE : 70 € net, tout compris

- **Nota** : le prix de revient de ces festivités sera proche de 78 €, la différence étant exceptionnellement prise en charge par le secrétariat général d'ARCAL. Notre prix remis englobe le transport en car, la collation d'accueil, l'apéritif, le repas (hors boissons), un café et la place pour le spectacle.
- **Pour vous inscrire**, remplissez le bulletin-réponse joint à cet envoi et renvoyez-le à notre Délégation pour le samedi 9 avril 2016, sans oublier de l'accompagner de votre chèque de participation.

SI VOUS N'ETIEZ PAS EN MESURE DE VOUS JOINDRE A NOUS CE JOUR-LA,

Pensez à vous faire représenter à l'Assemblée générale en renvoyant directement le pouvoir joint renseigné et signé à l'adresse du Secrétariat général d'ARCAL, 2 bis rue des Pontonniers, 67000 STRASBOURG.

Avec nos très cordiales salutations,

Le Délégué
Antoine VOLKRINGER



MOLSHEIM

Bulletin de participation à l'A.G.O. 2016

A compléter et à faire parvenir pour le 9 avril 2016 à votre Délégué ARCAL :



→ Antoine VOLKRINGER, 21 rue des Perdrix, 67560 ROSHEIM

M / Mme..........adhérent n°

ASSISTERA A L'ASSEMBLEE GENERALE du samedi 23 avril 2016.

Utilisera l'autocar mis à disposition à 8 h 45 à MOLSHEIM, rue des Sports (piscine plein air),,

Rejoindra KIRRWILLER (67) par moyen personnel et se présentera vers 10 h 00 au service d'accueil situé dans le hall d'entrée du Royal Palace.

Et signale la participation de personne(s) ayant un souci de mobilité très réduite.

Ci-joint chèque de€ à l'ordre de ARCAL pour personne(s) (70 € x)

- Vous souhaitez poser une question dans le cadre de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ?
Adressez votre question au siège social avant le 9 avril 2016 (par courrier ou courriel sg.arcal@orange.fr).
- Les désistements éventuels seront remboursables s'ils sont enregistrés avant le 19 avril soir.
- Votre cotisation 2016 n'a pas été réglée ? Joignez un autre chèque de 48 € (pers. seule) ou 71 € (couple)

Date

Signature.....

VOUS NE POURREZ PAS VOUS JOINDRE A NOUS POUR CETTE JOURNEE FESTIVE ?

Faites-vous représenter à l'Assemblée générale en utilisant le pouvoir ci-dessous.

Après l'avoir renseigné et signé, renvoyez ce document directement à :



→ ARCAL, 2 bis rue des Pontonniers, 67000 STRASBOURG



MOLSHEIM

DELEGATION DE POUVOIR
pour l'assemblée générale d'ARCAL du 23.04.2016

Je soussigné (e),

Nom Prénom Adhérent n°

Agissant en tant que : Adhérent en couple (2 voix) Adhérent en personne seule (1 voix)

Donne pouvoir à (*)

Aux fins de me représenter à l'Assemblée générale ordinaire du 23 avril 2016, de prendre en mon nom toute décision et de participer à tous les travaux et scrutins prévus à l'Ordre du Jour.

Fait à le

Signature précédée de la mention manuscrite :

« Bon pour pouvoir »

(*) Si un mandataire est nommément désigné, celui-ci doit être présent lors de l'AGO pour que le pouvoir soit valide.



A Strasbourg, le 8 mars 2016

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à participer à notre :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra le samedi 23 avril 2016 à 10 h 45 à KIRRWILLER (Bas-Rhin)

ORDRE DU JOUR ET RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE (*)

- 1 Désignation du bureau et de 2 scrutateurs, puis ouverture de l'AGO par la Présidente par intérim,
- 2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2015,
- 3 Rapport moral de la Présidence d'ARCAL,
- 4 Synthèse des activités 2015, état des lieux des délégations, par la vice-présidente déléguée générale,
- 5 Résultats financiers 2015 et prévisions pour 2016 par le vice-président administratif et financier,
- 6 Rapport du contrôle effectué par les vérificateurs aux comptes,
- 7* Approbation des comptes de l'exercice 2015, puis quitus au comité directeur et aux vérificateurs.
- 8* Affectation au compte Fonds associatif du résultat financier de l'exercice 2015 s'élevant à -3 766,73 €
- 9* Transfert du siège social au 1 rue Wodli, 67000 STRASBOURG le 1/09/2016 et modification des statuts, art 1.
- 10* Renouvellement du mandat de 4 membres du comité directeur pour une durée de 3 ans expirant lors de l'AGO 2019 : *Mme KOPF Sonia, M. DEMANGE Pierre, M. BOUCHER Jean, M. VOLKRINGER Antoine*
- 11* Nomination d'un membre au Comité directeur pour une durée de 3 ans expirant en AGO 2019 :
Mme STREBLER Josiane
- 12* Cooptation d'un membre au Comité directeur pour une durée de 2 ans expirant en AGO 2018 :
M. SCHILDKNECHT Jean-Pierre dans le mandat et au poste laissé vacant par M. HATIER Jean-Claude.
- 13* Attribution de mandat à deux vérificateurs aux comptes pour un an jusqu'à l'issue de l'AGO 2017 :
Mme STOCKY Georgette et M. ADAM Roland
- 14* Fixation des montants de cotisation pour l'année 2017 :
Cotisation pour Personne seule : 48 € Cotisation pour un Couple : 71 €
- 15 Questions diverses,
- 16 Clôture de l'assemblée générale ordinaire 2016.

Sonia KOPF
Présidente par intérim